**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses
**Band:** 116 (1990)
**Heft:** 4

## Wettbewerbe

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Construction d'une école et d'un centre de loisirs, Grand-Saconnex

## Résultats

**Il s'agissait d'un concours sur invitation, jugé en mai et juin 1989, réservé à 15 bureaux d'architectes; deux se sont désistés et 13 ont remis leur projet dans les délais; tous ont été admis au jugement.**
**Le but du concours consistait en l'étude d'une école de 8 salles d'études primaires avec ses salles annexes, et d'un centre de loisirs. Ce nouveau complexe devait, de plus, renforcer la centralité déjà constituée par la mairie et le parc public, et ainsi conserver à l'ancien village sa capacité d'attrait.**

### Déroulement du jugement

#### Premier tour du jugement

Trois projets (23 %) sont éliminés, pour n'avoir répondu que de façon partielle ou incomplète aux objectifs fixés par le maître de l'ouvrage.

#### Deuxième tour du jugement

Le jury définit alors des critères d'appréciation et examine les dix projets restants.

1. Relations avec le tissu:
   - Echelle du complexe par rapport à l'environnement construit
   - Rapport du complexe à l'ensemble communal (mairie, salle communale, parc)
   - Economie d'utilisation du terrain
   - Circulations
2. Parti architectural:
   - Organisation des masses
   - Qualité des espaces extérieurs et intérieurs
   - Expression architecturale
3. Programme et fonctionnement:
   - Relation école et centre de loisirs
   - Fonctionnement des deux entités
   - Réponse aux exigences du DIP
   - Réponse aux exigences du centre de loisirs
4. Economie du projet:
   - Cube SIA
   - Difficultés de réalisation
   - Exploitation des deux entités du programme

A l'issue de ce tour, le jury élimine 4 projets (30 %). Restent alors en lice 6 projets.

#### Les lauréats

Après avoir passé une fois encore tous les projets en revue, le jury établit le classement suivant:
*1er prix Fr. 10 000.–:* Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, Carouge.
*2e prix Fr. 9000.–:* Jean-Jacques Oberson, Genève.
*3e prix Fr. 8000.–:* Claude Morel, Marie-Christine et Pierre Koessler, Genève.
*4e prix Fr. 4000.–:* Michel Frey, Genève.
*5e prix Fr. 3000.–:* Pierre-Alain Renaud, Genève.
*6e prix Fr. 1000.–:* Ugo Brunoni, Genève.

**Le jury**

| | | |
|---|---|---|
| Président: | M. | Jean-Pierre Ortis, architecte |
| Membres: | MM. | Gilbert Rochat, conseiller administratif, architecte |
| | | Henri Stengel, directeur adjoint de l'enseignement primaire |
| | | Mauro Riva, architecte |
| | | Jean-Marc Boccard, représentant du Législatif communal |
| | | Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal (Vaud) |
| | Mme | Hélène Maillard, représentante du centre de loisirs |
| | MM. | Denis Dubois-Ferrière, architecte |
| | | Roger Praplan, architecte |
| Suppléants: | MM. | Serge Chevalley, technicien communal |
| | | Eric Biéler, directeur du service technique du DIP, architecte |

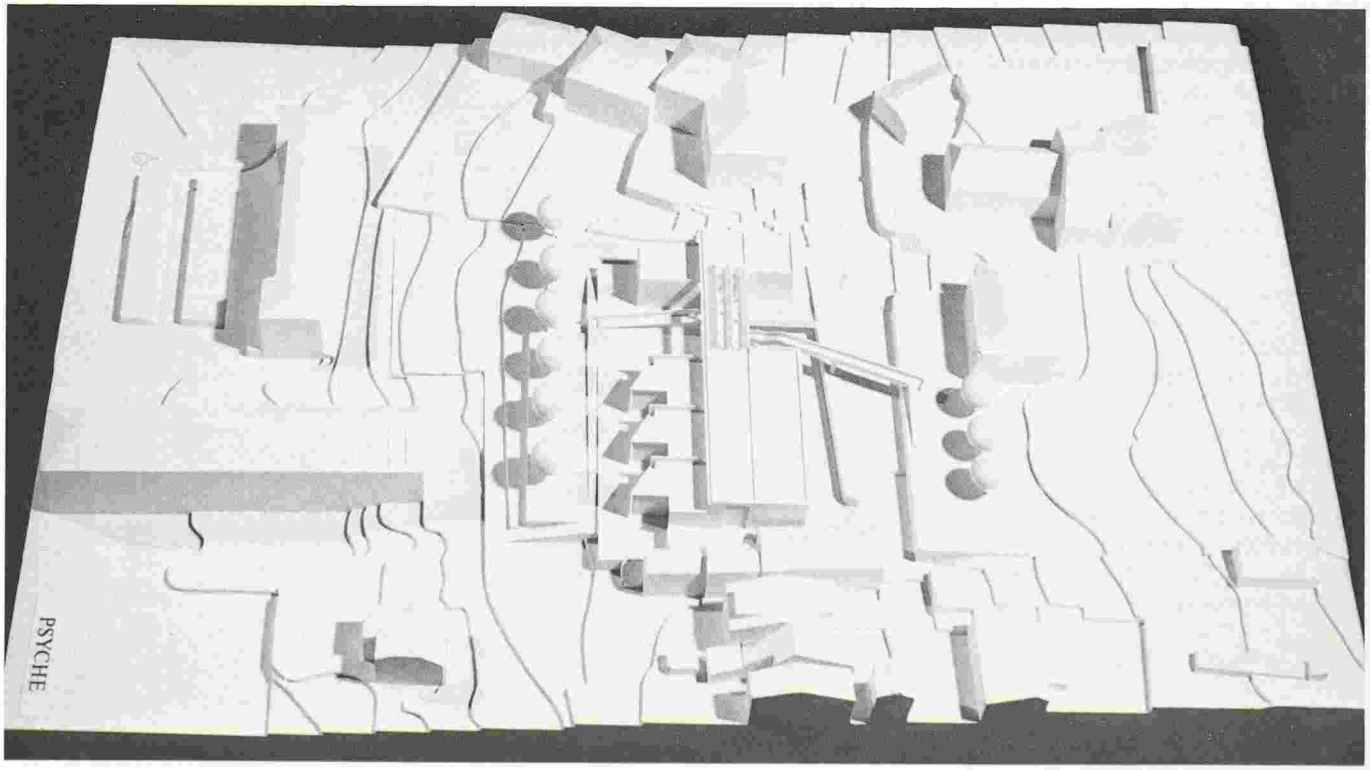

### Recommandation du jury

Compte tenu de l'excellente qualité du premier prix, le jury invite le maître de l'ouvrage à confier le mandat à son auteur afin qu'il en poursuive l'étude et la réalisation. Il rend attentive la commune à la difficulté que peut représenter la «contiguïté» entre le bâtiment scolaire et le bâtiment existant de la boulangerie. En outre, le maître de l'ouvrage pourrait espérer quelques simplifications de l'expression architecturale, qui en faciliteraient la réalisation et en limiteraient le coût. La position du logement du concierge nécessite une attention particulière à l'exécution de l'isolation phonique.

*F. N.*

### Extrait du rapport du jury

**1er prix: Inès Lamunière et Patrick Devanthéry**

Projet très clair où les deux entités se lisent immédiatement. L'auteur a particulièrement travaillé l'échelle et les relations du nouveau complexe qui, tout en s'exprimant dans sa diversité, se lie à la mairie et s'insère dans le tissu de l'ancien village malgré une articulation un peu sommaire. Chaque élément s'exprime pour lui-même tout en s'accrochant à son contexte le plus proche. Le terrain est bien exploité et chaque fonction a ses prolongements propres. Les circulations sont excellentes et le «lien» avec le parc de la mairie apporte un plus à des accès déjà bien en place à partir de l'espace de la distribution situé entre les deux fonctions et faisant face à la mairie.

L'organisation des masses est judicieuse et la qualité des espaces extérieurs évidente, sans ambiguïté d'utilisation. L'expression architecturale, un peu sophistiquée peut-être, s'explique dans la volonté de l'auteur de retrouver des rythmes et des séquences spatiales caractérisant le village et les rues du village.

Les relations entre le centre de loisirs et l'école sont bonnes et le fonctionnement des deux entités sans problème majeur, à l'exception peut-être de la localisation de l'appartement du concierge sur ledit centre de loisirs (problèmes de bruit, en particulier). Les exigences tant du DIP que du centre de loisirs ont été respectées.

Le cube SIA est légèrement au-dessus de la moyenne (sans doute à cause de la passerelle), mais la réalisation est normale et l'exploitation sans problème particulier.

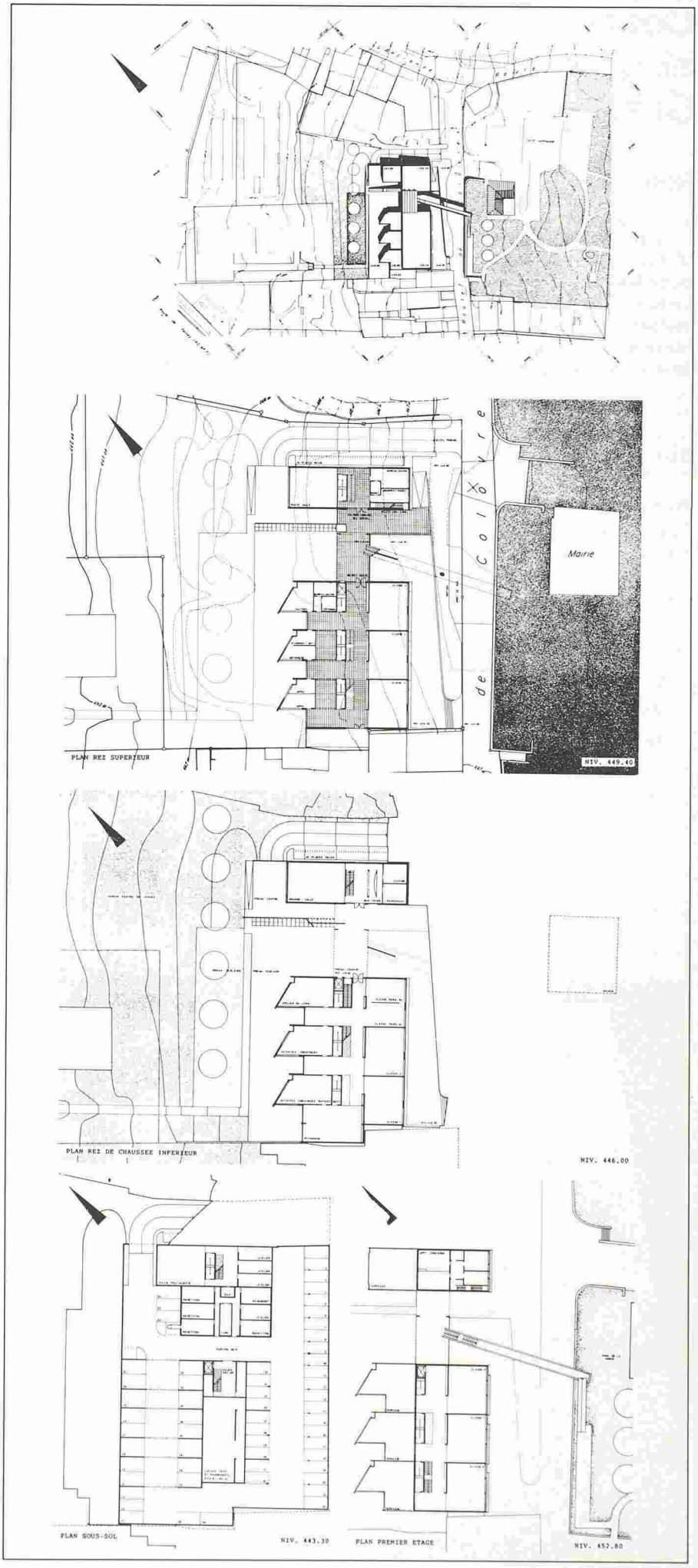

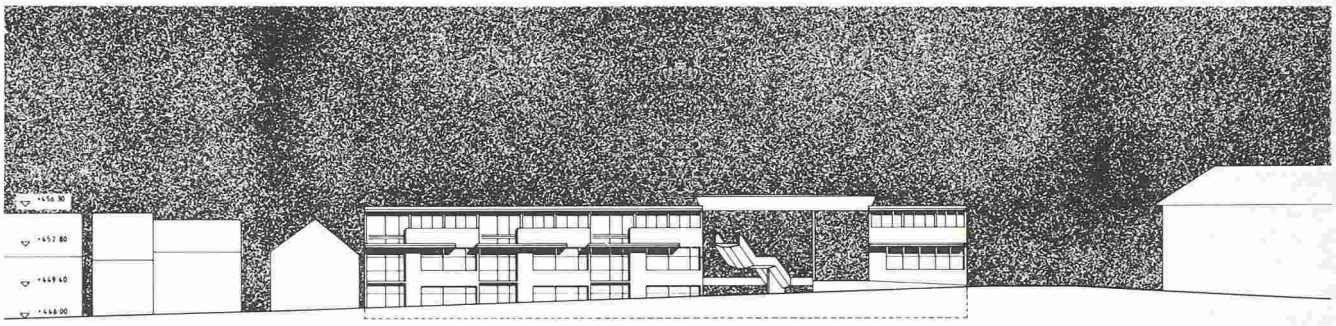

FACADE ROUTE DE COLOVREX

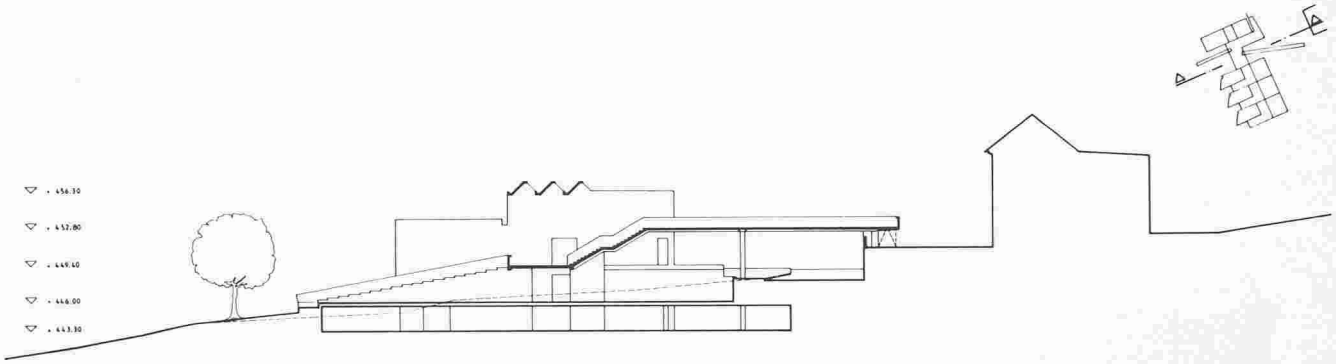

COUPE TRANSVERSALE ( ENTREE )

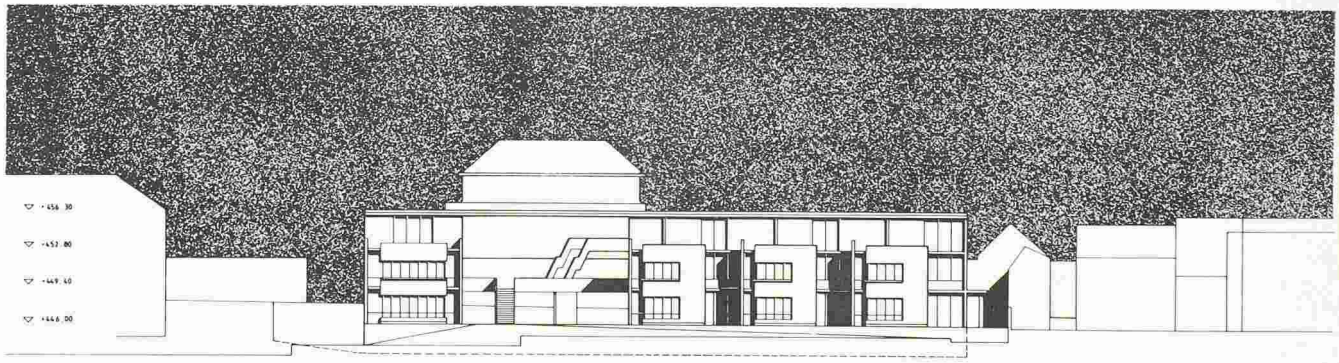

FACADE PREAUX

PSYCHE

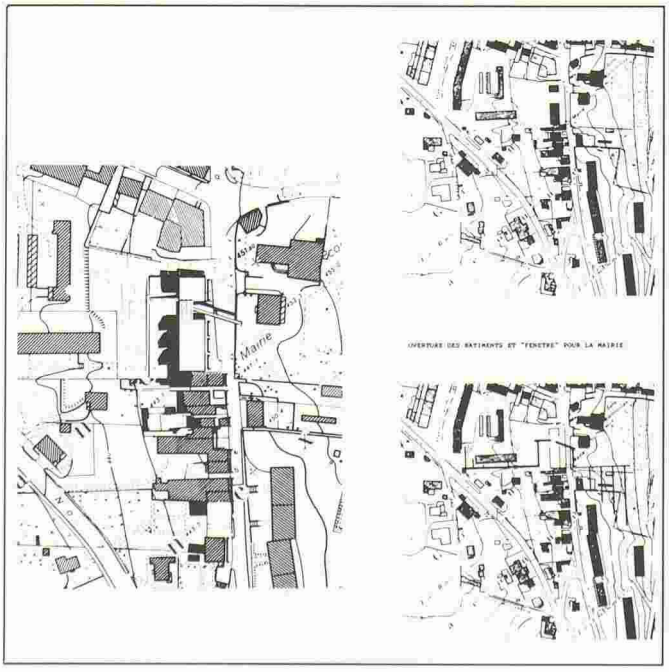

**2e prix : Jean-Jacques Oberson**

Ce projet s'inscrit dans une « école de pensée architecturale » de façon claire et sans ambiguïté. L'auteur a, d'ailleurs, maîtrisé son sujet avec une particulière habileté. Le rapport avec l'environnement est clair et le bâtiment étant peu élevé et en retrait de la route, les accès piétons sont évidents et concentrés à l'est de la composition ; ils permettent d'accéder à l'école et au centre. L'utilisation du terrain est parfaitement maîtrisée et les circulations voitures clairement exprimées.

L'organisation des masses pour un projet aussi compact ne pose aucun problème. En revanche, si les espaces extérieurs sont bien en place, la qualité du préau d'école est quelque peu dévaluée par l'effet de fosse qu'il présente. L'expression architecturale est sans concession, calme, simple, exprimant la stricte fonctionnalité de l'ensemble. Elle se définit pour elle-même, sans dialogue avec son environnement.

Les relations école et centre de loisirs sont excellentes et le fonctionnement sans reproche. Les réponses aux exigences du DIP et du centre de loisirs sans ambiguïté. L'appartement du concierge est indépendant, mais pourrait entrer en conflit avec le centre de loisirs.

Le cube SIA est légèrement au-dessus de la moyenne ; la simplicité du projet ne peut entraîner de surprise à sa réalisation. L'exploitation même des deux entités superposées ne devrait pas poser de problème majeur.

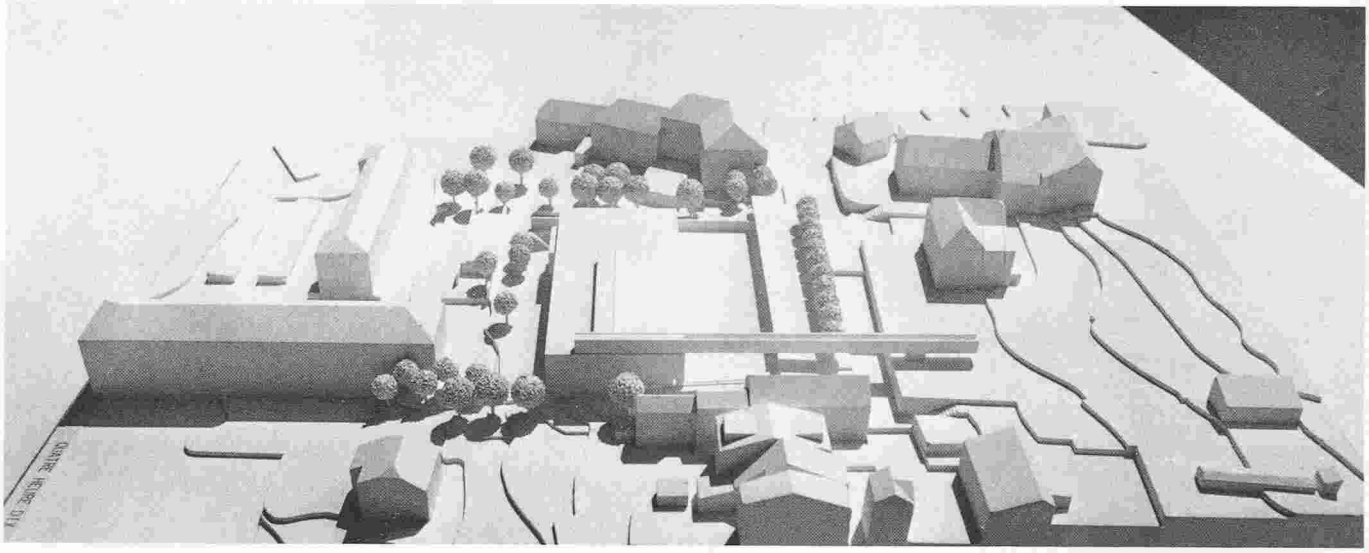

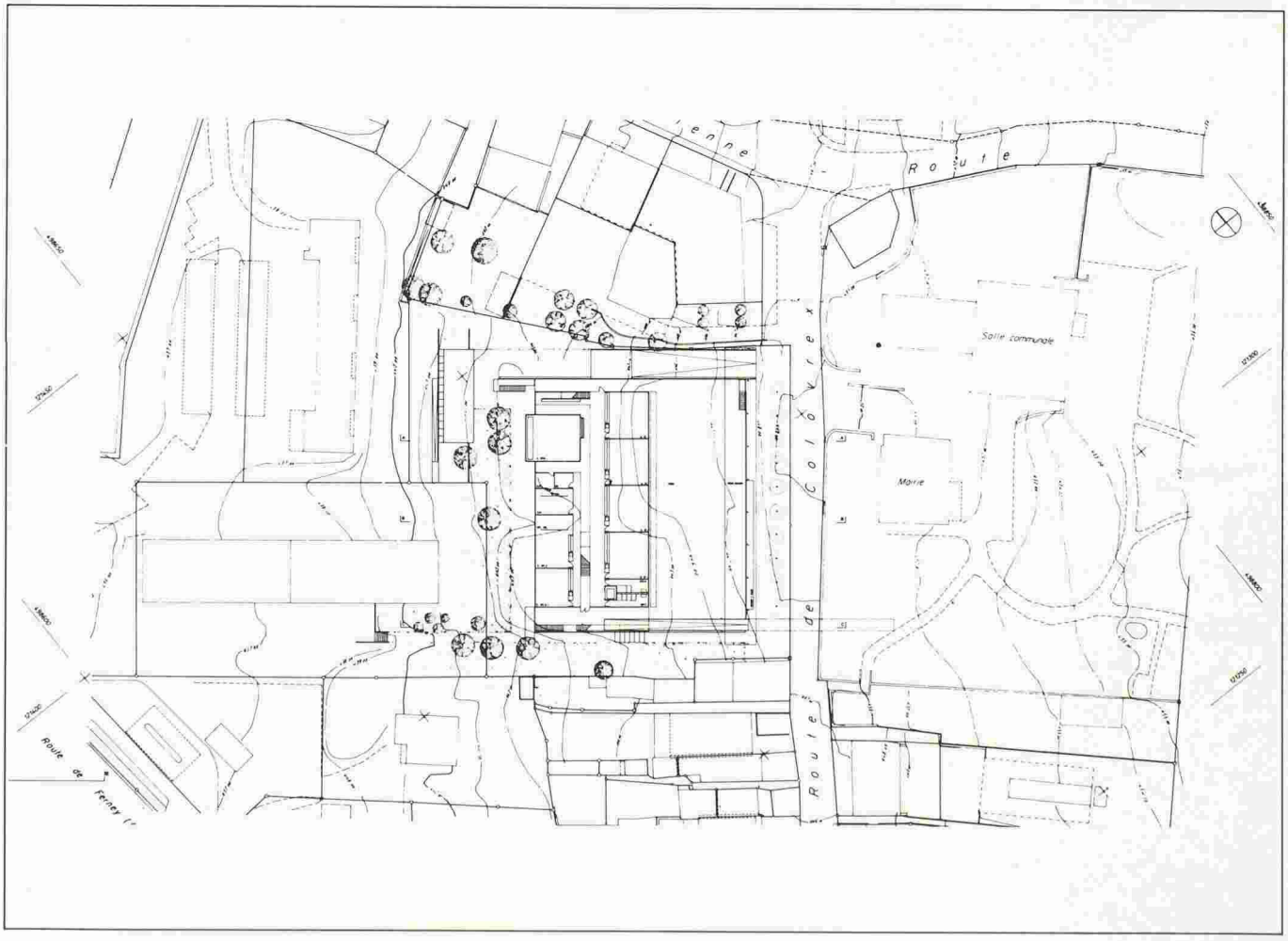

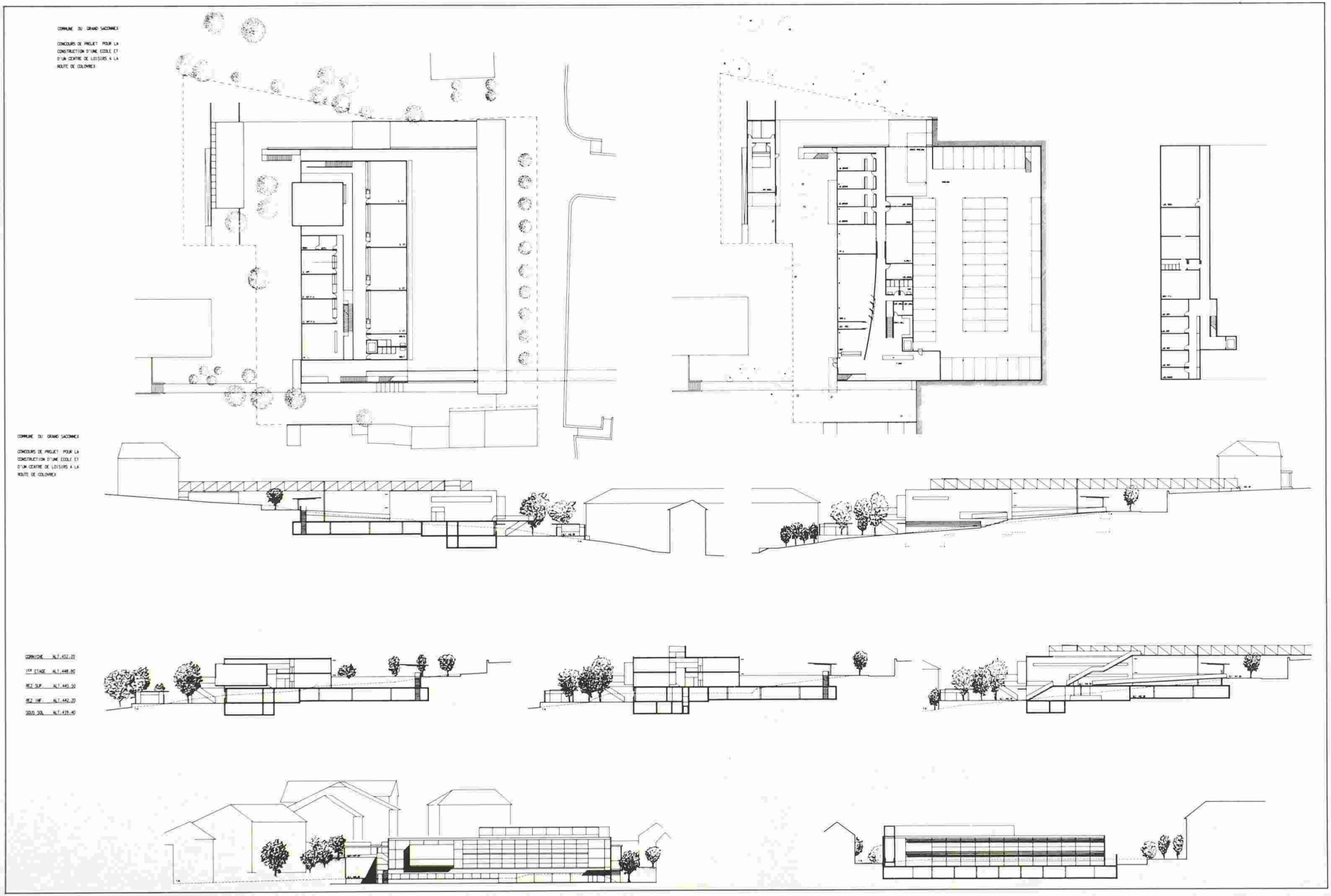
COMMUNE DU GRAND SACONNEX
CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA ROUTE DE COLOVREX
COMMUNE DU GRAND SACONNEX
CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA ROUTE DE COLOVREX
COMBLE ALT.452.00
1ER ETAGE ALT.448.90
REZ SUP. ALT.445.50
REZ INF. ALT.442.20
SOUS SOL ALT.439.40

**3e prix : Claude Morel, Marie-Christine et Pierre Koessler**

Le parti s'exprime clairement et le «face-à-face» de l'école et du centre de loisirs est traité sans ambiguïté au niveau du plan. L'échelle des bâtiments par rapport à l'environnement est bonne et la relation avec la mairie nettement exprimée dans son extrême simplicité. L'utilisation du terrain en rapport avec les différentes fonctions est un peu confuse, en particulier entre le prolongement extérieur du centre de loisirs et le préau de l'école. Les circulations sont en place, en particulier les parcours piétons mettant en évidence le souci d'«ancrer» le projet dans le tissu existant.

L'organisation des masses est habile mais ne permet pas de dissiper la gêne qu'il y a à vouloir faire dialoguer deux fonctions complémentaires peut-être, mais par trop différentes. L'expression architecturale est bien maîtrisée et fait preuve d'invention, un peu formaliste, mais toujours stimulante pour de tels établissements.

Le fonctionnement de l'école est juste, à l'exception du doublement des préaux, celui du centre de loisirs plus contestable, en particulier dans sa relation avec ses prolongements extérieurs.

Le cube moyen exprime la réalité d'un projet cohérent ; les difficultés de réalisation sont faibles. Quant à l'exploitation du complexe, le «face-à-face» a toute chance d'être une gêne réciproque pour chaque fonction, minimisant quelque peu les qualités de cette proposition.

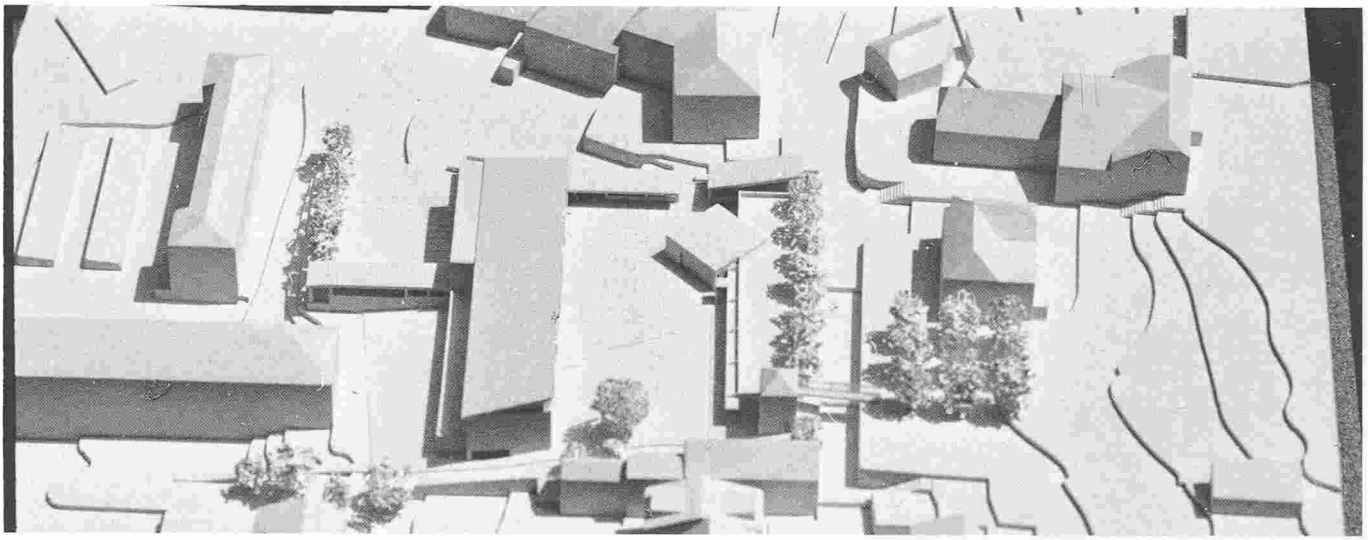

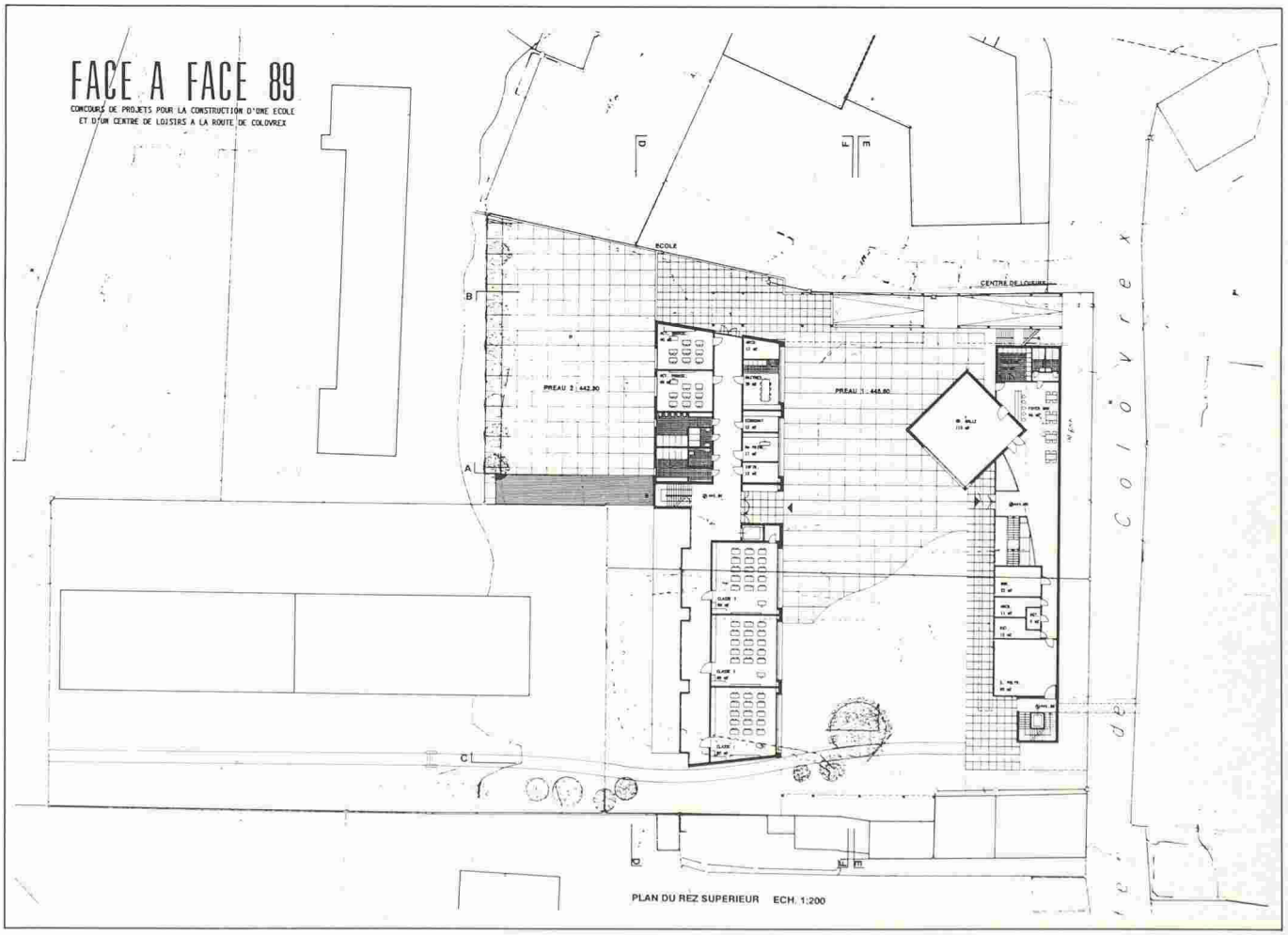

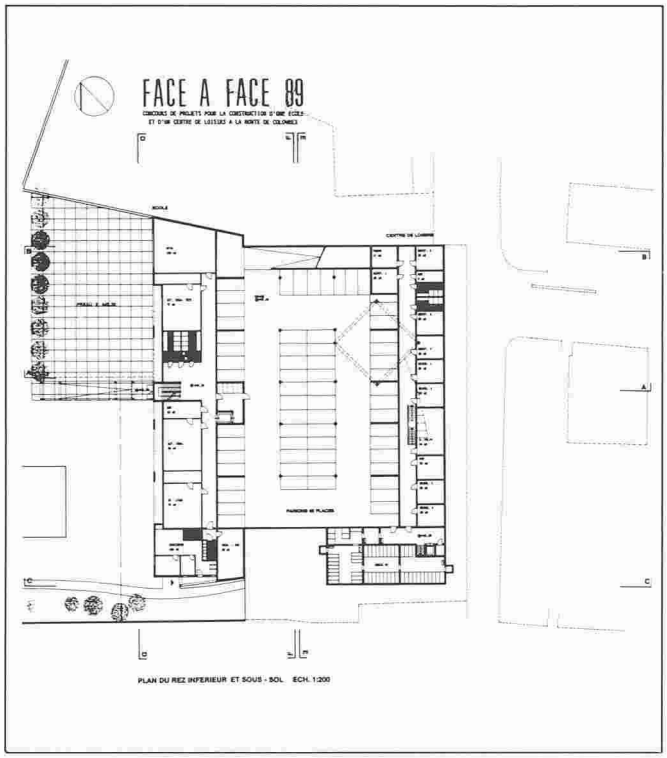
FACE A FACE 89
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA ROUTE DE COLOVREX
ECOLE
CENTRE DE LOISIRS
PREAU A MILIEU
PLANCHER DE PLACIER
PLAN DU REZ INFERIEUR ET SOUS - SOL ECH. 1:200

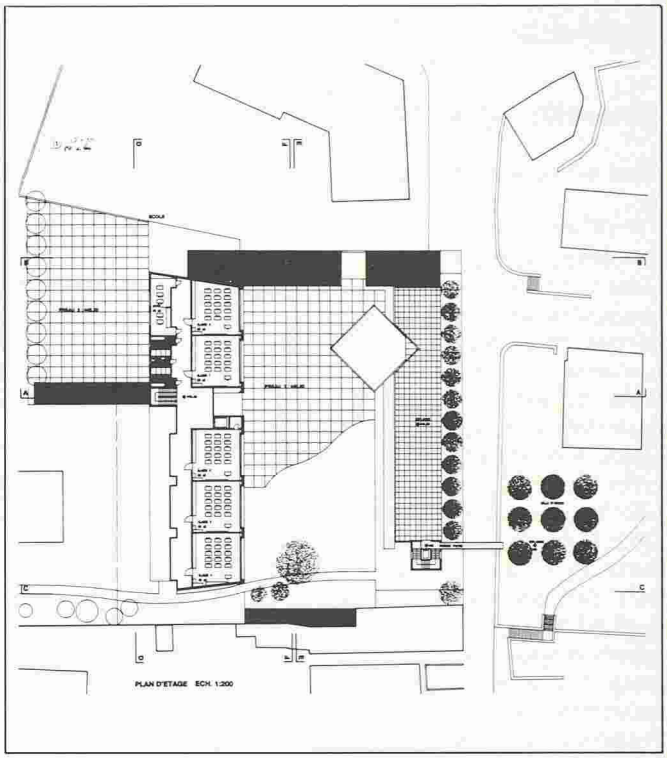
ECOLE
PREAU A MILIEU
PREAU A MILIEU
PLAN D'ETAGE ECH. 1:200

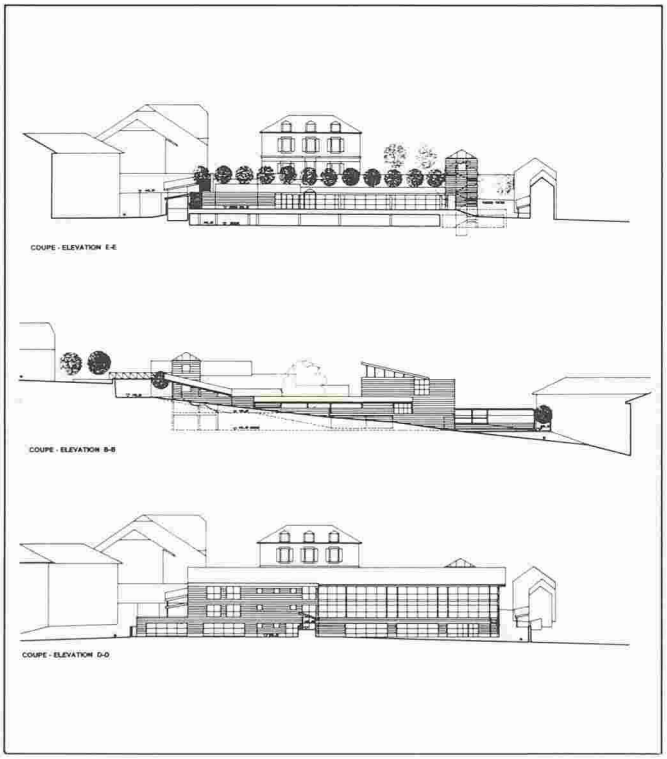
COUPE - ELEVATION E-E
COUPE - ELEVATION B-B
COUPE - ELEVATION D-D

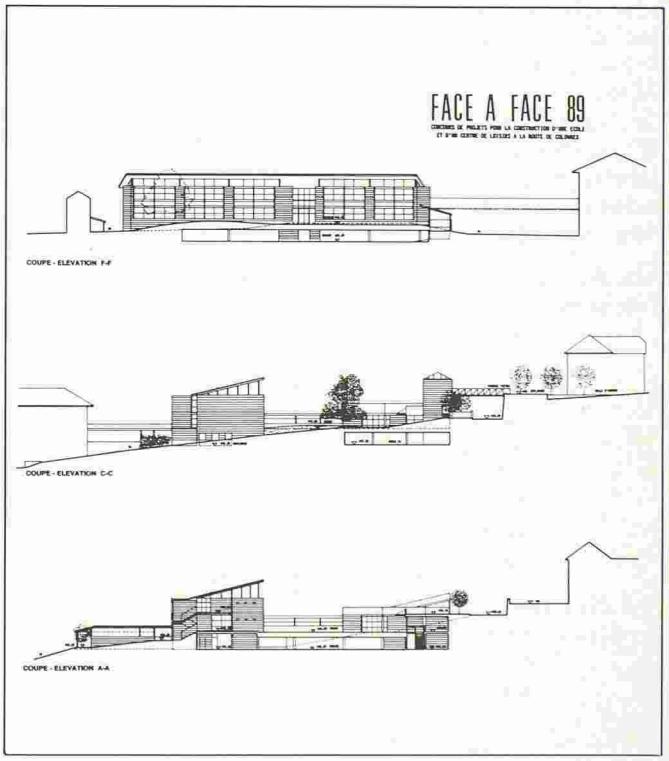
FACE A FACE 89
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA ROUTE DE COLOVREX
COUPE - ELEVATION F-F
COUPE - ELEVATION C-C
COUPE - ELEVATION A-A

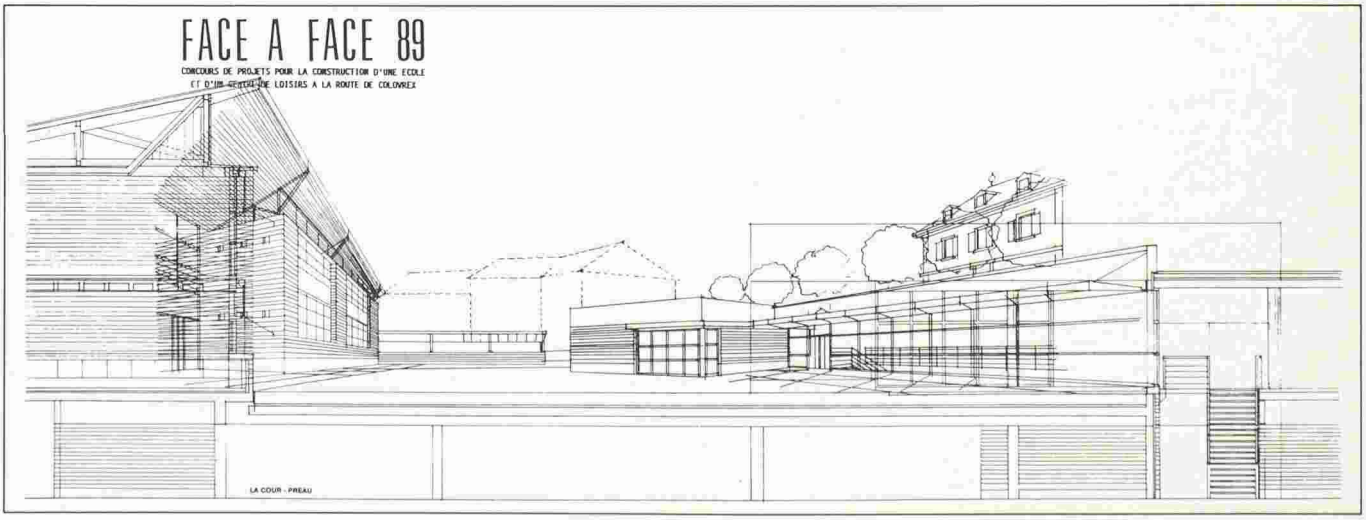
FACE A FACE 89
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE
ET D'UN CENTRE DE LOISIRS A LA ROUTE DE COLOVREX
LA COUR - PREAU